

COMMUNE DE BERLOZ

AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. et Mme DESMARE – VAN LARKEN, demeurant rue de Willine, 50 à 4257 BERLOZ, ont introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis même adresse, cadastré 1^{ère} division, section A n°211B.

Le projet consiste en LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE, et présente les caractéristiques suivantes : dérogation aux prescriptions du lotissement : (équipement non prévu dans les prescriptions, implantation hors zone de construction, aménagement extérieur supérieur à 25m²) (CWATUP – art. 330, 11°).

Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du lundi 25 janvier au lundi 8 février 2016 inclus.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 28 janvier 2016, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le lundi 8 février 2016 de 16.30 à 17.00 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 21 janvier 2016.

Le Bourgmestre,
Joseph Dedry

